



Le lundi 14 septembre 2020

Association OSONS !  
Guichet des associations.  
40 ter square des Caraïbes  
35400 Saint Malo

Madame la Ministre de la transition écologique.  
Grande Arche de La Défense - paroi sud / Tour  
Sequoia  
92055 La Défense

Objet : Saint-Malo, création d'une commission de suivi de sites

Madame la Ministre

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint le courrier que l'association OSONS ! adresse à madame la préfète d'Ille et Vilaine.

Des années d'alertes et de mobilisations ont permis de jeter partiellement la lumière sur les conditions dans lesquelles les entreprises du groupe Roullier exploitent leurs usines de production d'engrais minéraux à Saint-Malo.

Il y a plus de deux ans les mesures de rejet d'ammoniac, finalement imposées au groupe et dont il est possible qu'elles soient les premières réalisées pour ces installations classées autorisées en 2006, ont révélé des rejets douze fois au-dessus des normes relatives à l'ammoniac. Sur ces bases, un courrier du préfet d'Ille et Vilaine du 13 juin 2018 indique que le groupe serait le premier producteur d'ammoniac de Bretagne et le dixième du pays. Cette situation fait l'objet d'un traitement dont les malouin.es s'étonnent. Non seulement les arrêtés préfectoraux de juillet 2018 imposant une mise aux normes sous trois mois ne sont pas respectés, mais en plus ils ne sont pas publiés. Ce manque de transparence de l'État éloigne les citoyen.nes de toutes informations, mais aussi de toute confiance.

Contrairement aux dires du groupe et de l'administration, depuis 2018 la situation empire. Selon les bilans d'autosurveillance des entreprises du groupe Roullier, à certains moments les dépassements ont atteint quinze fois la norme fixée pour les rejets d'ammoniac. Par ailleurs, les autres rejets caractérisant ce type d'activité ne nous sont pas connus pour l'instant. Cette situation a provoqué le dépôt d'une plainte, pour trouble anormal du voisinage, conduite par douze personnes et l'association OSONS ! La juge a ordonné une expertise judiciaire portant sur le fonctionnement de l'entreprise qui débute ce mois de septembre 2020. Parallèlement, depuis le début de l'année, la verbalisation, pour un total de 6 500 €, d'un groupe dont le chiffre d'affaires se compte en milliards ne fait que conforter la conscience de l'impunité des puissants et nourrir les plaisanteries des Malouin.es.

Consciente de cette difficulté madame la préfète d'Ille et vilaine a créé une commission de suivi de site mais, renouvelant les travers qui minent ce dossier, elle décide d'en exclure les lanceurs d'alerte. Vous trouverez ci-joint copie du courrier que nous lui adressons. Si pour ce qui concerne l'association cette décision ne nous étonne pas, il n'en va pas de même pour les plaignants particuliers. Parmi ceux qui sont touchés dans leur vie au quotidien et qui ont eu le courage de faire face, aucun n'a été sollicité pour faire partie de cette commission de suivi. Il nous semblait utile de vous en donner l'information.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Madame la Ministre, l'expression de ma haute considération.

Alain Guillard

Pour OSONS !